



LA GAZETTE LENCOUACQUAISE

N°4 Mars 2022



SOLIDARITE A L'UKRAINE

Pour les dons : <https://don.protection-civile.org> ou <https://www.croix-rouge.fr/>

Pour l'hébergement des réfugiés :
pref-accueil-ukrainien@landes.gouv.fr

Pour plus de renseignements rendez vous en Mairie

En premier lieu nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies dans les deux projets « Budget Participatif » de notre commune. Malheureusement nous n'avons pas réussi à obtenir suffisamment de voix pour qu'ils aboutissent. Ils n'ont donc pas été retenus. Peut être que, si l'année prochaine, nous présentons à nouveau des projets, nous arriverons à les concrétiser. Ne perdons pas espoir !

Travaux engagés en 2022 sur les bâtiments communaux

CONVENTIONNER 3 LOGEMENTS COMMUNAUX :

Le pôle haute landes informe de la possibilité de conventionner les logements communaux afin de pouvoir prétendre à des aides pour la rénovation de ceux-ci.

Etant des logements anciens, la norme handicapée ne rentre pas en vigueur. Ce qui permet de maintenir les étages sans aménagement particulier.

M. le Maire propose donc de conventionner les deux logements de la poste ainsi que le logement de l'école, inoccupé actuellement.

CERCLE DES TRAVAILLEURS : des devis sont à l'étude pour la rénovation du logement du Cercle, la priorité étant la réfection de la salle de bain. Les artisans sont dans l'attente des matériaux (bois) qui sont en pénuries actuellement, pour démarrer les travaux.

MAIRIE : les menuiseries de l'étage ont été remplacées pour un montant de 4 927,38 TTC



France services

OUVERTURE MERCREDI 13 OCTOBRE 2021



Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques ?

Accueil
information
et orientation

Mise en relation
avec les organismes
partenaires

Accompagnement
dans vos démarches
administratives

Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques

OUVERT À TOUS

GRATUIT

Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

2 Espaces France services dans les Landes d'Armagnac

GABARRET
35 Place de la Mairie
05 58 44 38 60
franceservices.gabarret@ccla40.fr

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au vendredi
de 10h à 12h30
et de 13h30 à 16h

ROQUEFORT
31 Chemin de Bas de Haut
05 58 45 57 57
franceservices.roquefort@ccla40.fr



**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !**

**PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous engager et apprendre votre citoyenneté à la journée défense et citoyenneté, l'inscription au recensement est obligatoire pour l'inscription à l'armée ou à la réserve, ainsi qu'au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET :

- 1 - Créer votre compte sur www.mon.service-public.fr (nécessite une carte d'identité ou un passeport en cours de validité).
- 2 - Télécharger vos documents numériques, scanner et joindre à l'inscription.
- 3 - Aller dans le module multilingue des services, cliquer sur « Je m'inscris », puis, dans la zone « Choisissez votre langue », sélectionner l'anglais ou le français.
- 4 - Vous recevrez plus tard les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE :
Rassemblement des documents, scannage et prise d'identité au service de l'identité.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE

Recensement des concessions du cimetière

A ce jour, 200 concessions, sur les 600 répertoriées, sont conformes à la nouvelle législation. Si vous avez de la famille enterrée à Lencouacq, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous présenter à la Mairie afin de faire les démarches nécessaires pour être en règle par rapport à cette nouvelle réglementation administrative.

Permanence en Mairie le lundi matin de 10h à 12h ou prendre rendez-vous au 0621854944

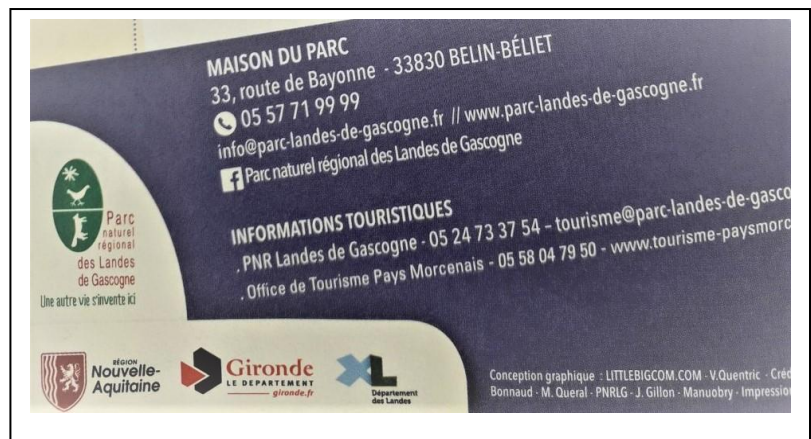
ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2022

1^{er} tour le 10 avril – 2^{ème} tour le 24 avril

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales pour ceux qui ne l'ont pas encore fait

Elections Législatives 12 & 19 juin : date butoire pour l'inscription le 06/05/2022

**La Communauté de Commune
des Landes d'Armagnac vous
propose**



Championnat – Résultats 1^{ère} phase :

- Labouheyre - Lencouacq 1 - 2
- Lencouacq - Amou/Poudenx 3 - 0
- Saint Perdon - Lencouacq 4 - 2
- Lencouacq - Doazit 2 - 4
- Labenne - Lencouacq 0 - 2
- Pontonx - Lencouacq 5 - 0
- Lencouacq - Cazères 3 - 1
- Lencouacq - St Sever 0 - 1

Amical : Lencouacq - Labrit 4 - 2



ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES

LE 10 MARS 2022 0 19H00 A LA SALLE DES FETES

Nous comptons sur votre présence nombreuse et motivée afin d'organiser les fêtes de notre village

ASSEMBLEE GENERAL DE LOUS DE ST LOUP

LE 22 MARS 2022 A 10H30 A LA SALLE DES FETES



Moments d'échanges lors de votre rencontre avec l'artiste sur sa passion pour la peinture (renseignements en Mairie)



Venez découvrir les toiles de l'artiste lencouacquoise, Najah CHMEK lors d'une exposition éphémère tout le mois de mars en Mairie.

VERNISSAGE LE 12 MARS à partir de 10 h sur inscription au 07 69 08 21 41



Risque retrait gonflement des argiles

Qu'est-ce qu'un retrait gonflement des sols argileux ?

Ce phénomène est présent dans certaines argiles, qui par leur structure particulière, gonflent lorsque leur teneur en eau augmente et se rétractent en période de sécheresse. L'amplitude de ces variations peut être relativement élevée, allant jusqu'à une modification de 10 fois le volume de base. Cela se produit surtout dans les couches de surface.

Ces mouvements de terrains peuvent avoir un impact sur les constructions à fondations superficielles.

Quels sont les effets sur les constructions ?

Les désordres les plus courants sont :

- Fissuration des façades, soubassements, dallages et cloisons
- Distorsion des huisseries
- Décollement entre corps de bâtiments
- Rupture de canalisations enterrées

Les travaux pour réduire les risques

Pour les bâtiments existants :

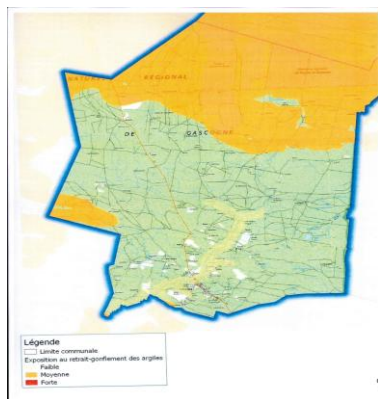
- Les drains à moins de 2m des bâtiments
- La concentration d'eaux pluviales à moins de 15 m des bâtiments
- Les arbres à une distance de l'habitation inférieure à leur hauteur, un élagage régulier tous les trois ans
- Les fuites dans les réseaux d'adduction d'eau
- Le pompage dans un puits situé à moins de 10 m du bâtiment
- La présence de sources de chaleur en sous-sol (four ou chaudière) et à proximité d'un mur

Lors de la construction :

Le respect d'un certain nombre de règles préventives permet de prendre en compte le phénomène de retrait-gonflement des argiles lors de la construction de maisons sur des sols argileux.

Le village de Lencouacq est soumis à une exposition au retrait-gonflement des argiles de niveau **faible et moyen**. (Voir carte)

Les informations sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles sont disponibles dans les sites internet suivants : www.georisque.gouv.fr – www.landes.gouv.fr – www.ecologie.gouv.fr/préventions-des-risques-majeurs - www.ecologie.gouv.fr/mouvements.terrain - www.gouvernement.fr/risques.



Ci-contre carte des zones concernées pour la commune, consultable en Mairie en format plus lisible

Recette du Millas

Ingrédients :

½ litre de lait
150g de farine (80g de maïs et 70g de blé) ou que de la farine de maïs
5 œufs
300g de sucre
1 pincée de sel
1 c à s de rhum
1 sachet de sucre vanillé

Autre version : 1 litre de lait, 4 œufs, 150 g de sucre, 50 g de farine de maïs, 100g de farine de blé, 1 zeste de citron
Chauffer le four th 6, 180 °, battre ensemble les œufs, le sucre. Ajouter les farines, le citron, le lait. Verser dans un moule à manquer beurré. Cuire 45 mn.

Préchauffer le four à 160°C (chaleur non tournante)

Battre les 5 œufs, ajouter les sucres et faire blanchir.

Ajouter le lait puis la farine et enfin le rhum.

Cuire environ 1h jusqu'à que l'assise soit consistante, le dessus crémeux et légèrement doré.